



Arrondissement et
Canton de
FONTAINEBLEAU

Bourron- Marlotte, le 9 avril 2024

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

11 AVR. 2024

Madame Isoline GARREAU
Présidente du Conseil d'Administration
Du SDIS de SEINE-ET-MARNE

56, Avenue de Corbeil
77001 MELUN

VV/JK/2024_126_04_09

Objet : Extension de la Caserne de Bourron-Marlotte

Madame la Présidente,

Chère Isoline,

Pour faire suite à votre courrier reçu le 2 février 2024 relatif à la cession d'une partie des parcelles cadastrées A 2003, 2004, 2006 et 2257 à l'euro symbolique, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité, lors de sa séance du 3 avril 2024. Je vous précise que cet accord n'est valable que si le projet se réalise.

Comme convenu avec le Colonel GAILLARD et ses collaborateurs lors de la réunion du 20 mars dernier, les frais engagés pour cette cession seront à la charge du SDIS.

Une clause particulière devra également figurer dans l'acte de cession : « l'ensemble bâti et non bâti redeviendra, de droit, propriété communale s'il n'était plus destiné un jour à abriter le centre d'intervention de Bourron-Marlotte ».

Afin que je puisse inscrire cette cession à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, je vous saurais gré de bien vouloir procéder au bornage du terrain pour que les parcelles, nouvellement nommées, figurent dans la délibération.

Aussi, je vous informe que le service des Domaines a été consulté le 21 mars 2024 et que je n'ai pas encore de réponse.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Victor VALENTE
Maire

